

## Documents à annexer : remplacement d'un membre d'une CPE

	Vérification
Pour le nouveau venu : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les documents de reconnaissance liés à sa propre exploitation.</li> </ul>	
Pour celui qui part : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Son acceptation de quitter la CPE (si le nouveau venu reprend l'exploitation de celui qui part, cela figure dans le formulaire CRE, rubrique 2 page 1).</li> </ul>	
Pour la CPE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'avenant à la constitution de la CPE (formulaire spécial CPE).</li> <li>- Le contrat de société simple de la CPE signé par les membres restants et le nouveau venu, avec la nouvelle répartition des apports, tâches et pertes &amp; profits.</li> </ul>	